



Conditions de travail invivables

Par **nathou33**, le **12/03/2011** à **18:42**

Bonjour,

Je recherche quelques conseils suite à un conflit avec mon employeur.

Je suis cadre dans une PME et, il y a quelque chose comme un mois, mon patron me demande d'ajouter à un fichier informatique une feuille qu'il avait rédigé il a plusieurs mois. Je lui réponds tout naturellement que j'ai déjà procédé à cette modification. Et le lendemain, je découvre sur mon bureau, le fameux fichier informatique imprimé et ne comportant pas la feuille qu'il souhaitait ajouter (preuve du peu de confiance qu'il m'accorde). Or, il s'était trompé de version du fichier et avait imprimé une ancienne version. Lorsque je lui ai montré que la feuille en question figurait bien dans la dernière version du fichier, il a "pris la mouche". Depuis ce jour, il s'est fait tout d'abord un malin plaisir à dévaloriser mon travail en demandant notamment à un collègue (non cadre) de refaire un travail qu'il m'avait demandé antérieurement à cette histoire, en demandant des "preuves" écrites de tout ce que j'avançais (détails des devis demandés, etc.). Dans cette ambiance, je ne cache pas que je n'allais plus travailler la joie au coeur. Et finalement, il y a deux semaines, je lui ai innocemment demandé des précisions sur un mail qu'il m'avait écrit et là, il me répond par mail que j'ai depuis plusieurs semaines une attitude non-professionnelle et que je ferai bien de changer immédiatement ou de quitter la société. Je lui ai alors demandé par mail toujours ce qu'il me reprochait exactement... Pas de réponse. A partir de là, il ne m'a quasiment plus adressé la parole. Même les Bonjour et Au Revoir, matin et soir, lui semble difficiles. Il a ensuite répété, par mail, trois ou quatre jours plus tard que mon attitude n'était pas professionnelle. Je lui ai donc redemandé de me préciser ses reproches, toujours par mail également. Et toujours pas de réponse ! La tension montant un peu plus chaque jour, j'ai décidé de lui demander de s'expliquer de vive voix il y a deux jours et sa réponse a été : A toi de trouver ! Que faire face à ce patron qui refuse de s'expliquer (sans doute parce qu'il est conscient que ses reproches ne sont pas légitimes) ? On me suggère de lui envoyer une lettre recommandée avec AR (quitte à définitivement mettre le feu aux poudres) pour lui demander de s'expliquer et/ou de changer son attitude (que je juge inacceptable) à mon égard. Qu'en pensez-vous ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **12/03/2011** à **19:13**

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre en ne connaissant pas le contexte précis et le caractère de chacun...

Il serait peut-être préférable de ne pas envenimer les choses tant que cela reste à ce stade de sa part et d'espérer qu'il se calme avec le temps en voyant au contraire que cela n'a pas

de prise réelle sur vous...